



Gynécologie-Obstétrique		mat F0001
Responsable: M Rodde	Approbateurs:	<i>Version : 4</i>
Fonction : SF coordonnateur en maïeutique	Dr A Ricbourg, cheffe de service , Direction des affaires médicales	Date de création : octobre 2018 Mise à jour : Juillet. 2024 Date prévisionnelle de révision : 2029
Signature	Signatures	Liste de diffusion :
PROFIL DE POSTE : SAGE-FEMME COORDONNATEUR EN MAIEUTIQUE		

Intitulé du poste

Sage-femme coordonnateur en maïeutique collaborateur du chef de pôle

Positionnement hiérarchique et fonctionnel

La sage-femme coordonnateur en maïeutique est le collaborateur direct du médecin chef de service de Gynécologie-Obstétrique.

Elle est la collaboratrice directe du chef de pôle Anesthésie Obstétrique Chirurgie (ACO) concernant l'activité maïeutique.

Elle travaille également en proche collaboration avec les responsables du pôle ACO:

- Cadre de santé supérieur du pôle,
- Cadre administratif de pôle.
- Cadres de santé du pôle

Elle est attachée à la direction des affaires médicales, et en lien fonctionnel avec la coordinatrice générale des soins et l'ensemble des cadres supérieurs.

Caractéristiques du service

Le service de Gynécologie-Obstétrique est attaché au pôle ACO.

La maternité est de type 2B.

Le service comprend plusieurs secteurs :

- L'espace santé des femmes qui regroupe les consultations et explorations dédiées aux femmes (gynécologie préventive, médicale et chirurgicale, examens endoscopiques, orthogénie, suivi de grossesse à bas et haut risque, échographie, diagnostic anténatal, explorations fonctionnelles, préparation à la parentalité). Des parcours de soins sont organisés avec des professionnels dédiés : endométriose, oncologie, Orthogénie, chirurgie gynécologique (dont fibrome et pelvipérinéologie, obstétrique dont vulnérabilité).
- Le secteur URGO qui accueille des urgences gynécologiques et obstétricales avec 5 postes de prises en charge pour environ 14 000 passages/an.

- Le secteur Naissances qui comprend 7 salles d'accouchement, 4 salles de pré-travail, 2 salles de césarienne en urgence, 5 postes de réanimation de nouveau-nés pour permettre un rythme de 3200 naissances/an.
- Le secteur d'hospitalisation en Maternité avec 44 lits d'hospitalisation sur 2 étages dont les grossesses à hauts risque et 6 lits d'Unité Kangourou.
- Le secteur d'hospitalisation de gynécologie au sein des unités mutualisées (Ambulatoire, UMC2) sous la responsabilité d'un cadre supérieur de santé.

Missions et responsabilités fonctionnelles

La sage-femme coordonnateur en maïeutique assure, en étroite collaboration avec le chef de service, le pilotage stratégique des projets de prise en charge en maïeutique pour répondre aux besoins du territoire de santé, au niveau de l'établissement, en lien avec le GHT, le réseau ville-hôpital et le réseau de périnatalité MYPA.

Elle participe à la mise en œuvre du projet médical du service de gynéco-obstétrique.

Elle encadre les responsables de l'organisation de proximité (fonctions de gestion opérationnelle de ressources et de moyens) et supervise la gestion des ressources humaines Sage-femme et du personnel non médical.

Son objectif est d'assurer une prise en charge médicale efficiente des femmes et des nouveau-nés et de coordonner les différents parcours de soins dans le respect des compétences et statuts des personnels (sages-femmes, infirmières, psychologues, AS/AP, AMA et ASH) qui sont sous sa responsabilité, en lien avec les médecins du service. Pour cela, elle travaille également particulièrement en lien avec les acteurs des services d'anesthésie, néonatalogie et du pôle ACO.

Elle veille à ce que les sages-femmes exerçant les activités de prise en charge clinique soient associées à l'élaboration, l'organisation et l'évaluation des activités du service de gynéco-obstétrique.

Elle accompagne le développement de la qualité et de la performance des soins en collaboration avec le service de la qualité, des services aux patients et des parcours, en cohérence avec le projet stratégique d'établissement, les activités médicales, les recommandations en vigueur et les usagers.

Activités

Assurer la mise en œuvre de la politique des soins du CHV ainsi que la mise en œuvre du projet de soins du pôle, dans une approche territoriale

- Pilotage de l'élaboration du projet de pôle en cohérence avec les besoins des patientes, des personnels et des étudiants, en lien avec le chef de service et la gouvernance du pôle et en lien avec le projet stratégique de l'établissement
- Élaboration des processus de prise en charge en périnatalité en lien avec les services concernés.
- Pilotage médico-économique en lien avec le cadre supérieur du pôle ACO et le chef de service

- Définition et animation d'une politique de recherche en soins courants en maïeutique
- Communication et collaboration internes et externes en direction des professionnels des établissements de santé du département et de la région, des partenaires libéraux et des usagers
- Développement des coopérations en participant à la dynamique des réseaux de périnatalité dont MYPA
- Participe à des projets transversaux sur le CHV et sur le GHT des Yvelines Sud

Contribuer à la définition de la politique RH et en assurer sa mise en œuvre dans le pôle

- Participe aux travaux sur la politique de recrutement et de remplacement et s'assure de la mise en œuvre des objectifs définis dans ce cadre
- Contribue à la définition des effectifs cibles en regard des organisations de soins, en utilisant les maquettes appropriées et dans le cadre budgétaire en vigueur ; Met en place les organisations pour assurer la continuité des soins
- Contribue à la réussite de la campagne d'évaluation et participe à l'accompagnement de l'encadrement sur l'entretien professionnels et l'utilisation des outils (Gesform)
- Contribue à la réussite de la politique sociale de l'établissement (conditions de travail qualité de vie au travail, prévention des RPS)
- Participe à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en cohérence avec le projet de pôle.
- Participe à l'élaboration du plan de formation paramédicale et des sages-femmes en cohérence avec le projet d'établissement et le projet du pôle et dans le cadre de l'entretien d'évaluation annuel
- Supervise l'organisation de l'ensemble des stages non médicaux et sages-femmes

Contribuer à la définition de la politique qualité, gestion des risques et à sa mise en œuvre dans le pôle

- Pilotage de la politique d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques et participation à la certification de l'établissement
- Met en œuvre l'évaluation des pratiques professionnelles, organise les veilles sanitaires et le suivi des vigilances
- Participation et réalisation à la rédaction des protocoles pluridisciplinaires de gynéco-obstétrique, pédiatrie, etc.
- Suivi de l'activité et de la qualité des soins (CREX, RMM,...)

Assurer le management de l'encadrement des services et secteurs dont il a la responsabilité

- Assure l'animation et l'évaluation de l'équipe d'encadrement.

- Met en place les réunions nécessaires à la dynamique du service GO
- S'assure de la cohérence entre le périmètre de responsabilités des cadres et les missions qui leur sont confiées, en lien avec la charte de gouvernance des services et des pôles
- Organise la permanence de l'encadrement, notamment lors des congés
- Coordonne les projets et missions confiés aux cadres de son service
- Accompagne le développement des compétences des sages-femmes coordinatrices et des cadres et leur évolution professionnelle

Accompagner la transformation des organisations

- Mise en œuvre, au regard des besoins institutionnels ou des usagers de la naissance, de projets cohérents, identifiés et validés
- Evaluation et valorisation des projets
- Interagit avec les autres pôles sur les différents projets : développement cancérologie, cardiologie...
- Accompagne les réorganisations lors des situations de crise

Qualification, compétences et qualités

Selon l'instruction DGOS/RH4 n°2015-18 du 20 janvier 2015, le statut d'emploi est accessible sous une double condition d'ancienneté et de qualification complémentaire.

Selon le décret n°2014-1586 du 23 décembre 2014, l'emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique est accessible aux sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière ayant atteint au moins le 5ème échelon du second grade, comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans ce grade.

Selon l'arrêté du 17 mai 2016 (JORF n° 0119 du 24 mai 2016, texte 31), outre le diplôme d'état de sage-femme, est exigé soit un diplôme de cadre sage-femme, soit un diplôme national de master dans une des mentions suivantes : économie de la santé, management public, droit de la santé, sciences de l'éducation, biologie santé, ingénierie de la santé, santé, santé publique.

Les compétences attendues sont :

- Avoir une expertise médicale en maïeutique, périnatalité et gynécologique
- Maîtriser le cadre réglementaire du système de soins français et des enjeux et évolution dans le domaine de la santé publique et de la périnatalité
- Maîtriser le cadre réglementaire de la gestion hospitalière et les outils d'évaluation
- Maîtriser les dispositions législatives et réglementaires afférentes à la santé des femmes et des nouveau-nés

- Animer et gérer des équipes pluri-professionnelles dans l'interdisciplinarité
- Impulser une dynamique et une culture autour de l'organisation des soins en maïeutique
- Piloter des projets
- Conduire une négociation en interne, auprès des tutelles
- Anticiper et promouvoir des évolutions dans le champ de la périnatalité
- Prendre des décisions

Les Qualités attendues sont :

- Très bonnes capacités relationnelles et en communication : Capacité à communiquer, à comprendre, à écouter, à répondre avec calme et mesure auprès des équipes,
- Sens stratégique
- Loyauté
- Dynamisme, disponibilité,
- Organisation, méthode, rigueur,
- Esprit d'initiative, curiosité,
- Discrétion, calme, pondération,
- Esprit d'équipe et d'entraide,
- Polyvalence,
- Adaptabilité.

Compte tenu du service et de la singularité de cette spécialité, il est attendu des qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'attention à l'autre (professionnels et usagers)

Organisation du travail

Le ou la sage-femme coordonnateur en maïeutique organise ses activités dans le cadre d'un régime de 39 heures de travail hebdomadaires et bénéficie en compensation de 20 RTT. Il ou elle organise ses périodes d'absence en lien avec ses principaux collaborateurs.

Evolution du poste

Selon l'instruction DGOS/RH4 n°2015-18 du 20 janvier 2015, le statut d'emploi limite la durée d'occupation d'un même emploi à cinq ans renouvelables une fois.